

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

- PRESENTATION DE LA CAPL
- ACTIVITE DU SITE DE SORGUES
- BILAN ANNUEL 2019

Le 07 février 2020

Ensemble cultivons l'avenir

PRESENTATION DE LA CAPL

Coopérative Agricole d'approvisionnement et de collecte

Activité : Distribution de produits agricoles et collecte



CREATION EN
1884

CA 2018

71 534 000 €



50 POINTS
DE VENTE

48



TECHNICO
COMMERCIAUX



1

SERVICE
AGRONOMIQUE



1

PLATEFORME
LOGISTIQUE



325 SALARIES

12 000

ADHÉRENTS AGRICULTEURS



PRESENTATION DE LA CAPL

ELEMENT NON DIFFUSABLE

SITE DE SORGUES

Plateforme de stockage de Sorgues :

ELEMENT NON DIFFUSABLE

SITE DE SORGUES

Nature des produits stockés :



Produits phytosanitaires
(Herbicides, Fongicides, Insecticides)



Engrais
Supports de culture
(tourbes et terreaux)



Gaz en bouteilles
(Gaz de vinification
et de carburation)



Semences
Aliments pour le bétail



**Accessoires pour les
jardins d'amateurs**



**Accessoires utilisés par la
profession (Films plastiques,
palissage, outils, vêtements,...)**



SITE DE SORGUES

Les risques :

Le Système de Gestion de la Sécurité mis en place sur Sorgues a permis, après l'identification des accidents majeurs susceptibles de se produire sur le site, de mettre en place les moyens nécessaires afin de les prévenir .

LES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

- ➔ Emissions de fumées toxiques suite à un incendie
- ➔ Pollution environnementale par des effluents liquides

PREVENTION DES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

- ➔ Maîtrise des effluents
- ➔ Protection incendie des bâtiments
- ➔ P.O.I, P.P.I
- ➔ Gestion des stockages

BILAN ANNUEL 2019

SOMMAIRE

- I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT
- II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE
- III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE
- IV. MENTION DES DECISIONS INDIVIDUELLES DONT L'INSTALLATION FAIT L'OBJET
- V. PROJET

Article D.125-34 du Code de l'Environnement

I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT

Changement de la crépine du bassin de rétention : 5 391€HT

Le bassin de rétention permet de récupérer toutes les eaux du site et les analyser avant rejet dans le milieu extérieur.

La crépine permet de retenir les grosses matières en suspension (principalement des plastiques envolés).

Danger : Usure de la crépine.

Risque : **Aspiration et rejet de grosses matières en suspension dans le milieu extérieur lors des vidanges.**

Travaux : Remplacement de la crépine.



I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT

Au total pour l'année

ACTIONS	COUT HT 2019
Formation du personnel, exercices incendie	11 820 €
Contrôle et maintenance de la détection et de l'extinction automatique	47 981 €
Vérification et maintenance des équipements	8 900 €
Entretien zones extérieures du site	3 614 €
Contrôle et maintenance des réseaux d'eaux	7 964 €
Contrôle et surveillance du site	20 017 €
Travaux relatifs à la sécurité du site et de ses installations	3 000 €
Modélisations, Etude de dangers	18 450 €

C'est un total d'environ 121 748 euros qui a été consacré pour la prévention des risques sur le site de SORGUES en 2019.

II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Audit du SGS le 06 février 2019

POINTS FORTS

- Les quantités de produits présents sur le site ne dépassent pas les seuils autorisés,
- Les contrôles périodiques internes et externes des installations et des équipements ont été réalisés,
- Le plan d'action 2018 a été respecté.

PLAN D'ACTION POUR L'ANNEE 2019

- Reformuler certains nouveaux salariés aux risques présents sur l'ensemble du site et sur la conduite à tenir en cas d'épandage.
- Faire remplacer certains affichages et documents obsolètes.
- Mettre à jour plan ETARE avec positionnement des arrêts coup de poing

III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

ACCIDENTS ET INCIDENTS

Aucun accident majeur n'a été recensé sur le site en 2019.

Les quelques incidents qui se sont produits sur le site de SORGUES en 2019 concernent des problèmes d'emballage.

III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

EXERCICES D'ALERTE

1) Exercice d'évacuation le 22/05/2019

2) Exercice d'évacuation le 19/12/2019



Lors des deux exercices, l'ensemble du personnel s'est rapidement rassemblé au point de confinement.

Les personnes étrangères à l'établissement (principalement des livreurs) ont été pris en charge par le personnel du site.

IV. MENTION DES DECISIONS INDIVIDUELLES DONT L'INSTALLATION FAIT L'OBJET

Article 1 de l'arrêté préfectoral n° SI-2009-01-30-0140-PREF du 30 janvier 2009 donnant acte de l'étude de dangers et portant prescriptions complémentaires pour l'exploitation des installations de la CAPL à Sorgues.

Arrêté préfectoral du 29 juillet 2015 complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 737 du 6 avril 2000 autorisant la CAPL à exploiter un entrepôt de produits phytosanitaires et d'engrais sur la commune de SORGUES.
Cet arrêté a été délivré suite au dépôt d'un dossier de notification déposé le 19 décembre 2014 et à la déclaration d'antériorité concernant la nomenclature SEVESO 3 déposée le 30 avril 2015.

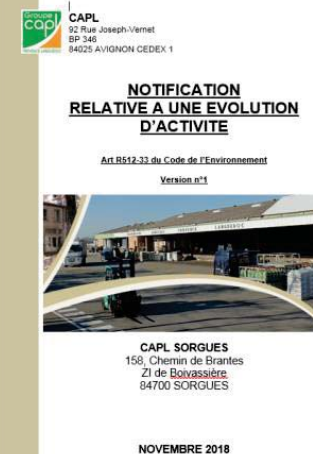
Remarque : les prescriptions de l'arrêté préfectoral n°737 du 6 avril 2000 modifié par les arrêtés préfectoraux complémentaires des 12 avril 2006 et 6 décembre 2010, et les prescriptions de l'arrêté préfectoral n°140 du 30 janvier 2009 (hormis l'article 1 relatif à la constitution de l'étude des dangers) ont été abrogés et remplacés par les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2015.

V. PROJET

NOTIFICATION

La CAPL a déposé une notification en novembre 2018 (projet présenté au CCS 2017).

Une version 2 a été remise en octobre 2019.



ELEMENT NON DIFFUSABLE

Fin

Ensemble cultivons l'avenir





SORGUES
CSS EURENCO 2019
5 Février 2020

1- BILAN DES ACTIVITES ET DU SGS DU SITE

2- INSPECTIONS DREAL

3- EXERCICES POI

4- ACCIDENTS ET INCIDENTS

5- EVOLUTIONS PREVUES

- Le site présente deux activités principales:
 - Fabrication d'explosifs:



- Fabrication d'un additif pour le gasoil:
 - ↳ Stabilité de l'activité, dont EURENCO est le leader mondial avec l'usine de Sorgues



INVESTISSEMENTS REALISES EN 2019

□ Secteur Additifs :

- Remplacement d'une citerne d'acide nitrique
- Migration du système d'exploitation de l'atelier Additifs
- Automatisation des vannes de fond des stockages d'additif



□ Secteur Granulaires :

- Abattage des COV au Demi-Grand afin de réduire le rejet à l'atmosphère des composés organiques volatils (COV), mise en place d'un échangeur avec un groupe froid
- Abattage des COV au bâtiment 184 (collecte de tous les événements et traitement par condensation pour récupérer un maximum de solvant)



INVESTISSEMENTS REALISES EN 2019

❑ Autres investissements:

- Rénovation du laboratoire : remplacement de matériels, déplacement de bureaux, amélioration de la ventilation des locaux
- Début du réaménagement de la chaufferie 531 (pour démantèlement courant 2020/2021)
- Mise en place de compteurs sur l'eau industrielle
- Remplacement de coffrets électriques (conformité électrique)
- Remplacement poste 63kV



Traitement des lagunes:

- Début du traitement de la lagune Sud:
 - Réalisation d'une étude de sécurité au travail, validée par la DIRECCTE, pour le curage des produits pyrotechniques
 - Excavation d'une partie de la zone la plus chargée en produits pyrotechniques
 - Création d'une piste d'accès par le nord pour la poursuite du curage de la lagune 2020-2025



ISO 14001

- Maintien de la certification ISO 14001 suite à audit de mai 2019

ARRETES PREFECTORAUX

- **APC du 01-07-19:** Sortie du site de Sorgues du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.
- **APC du 25/09/19:** Demande de tierce expertise de l'étude de dangers sur le risque émission de vapeurs en cas d'épandage d'acide nitrique.



Formations 2018:

- ❑ Réalisation de formations des encadrants et personnels: 579 actions de formation réalisées (formation sécurité pyrotechnique, caristes, secourisme, prévention des risques, culture sécurité, recyclage POI,...)
- ❑ 20 sessions d'entraînement des intervenants du POI
- ❑ 4 sessions d'entraînement des cadres d'astreinte, dont exercice POI avec le SDIS
- ❑ Journée sécurité, sur la sécurité des personnes dans le cadre professionnel et privé

Formations 2019:

- ❑ **Bilan complet non établi au 22/01/19**
- ❑ 20 sessions d'entraînement des intervenants du POI
- ❑ 4 sessions d'entraînement des cadres d'astreinte, dont exercice POI avec le SDIS
- ❑ Journée sécurité réalisée sur 2 jours, sur les thèmes:
 - manipulation d'extincteurs
 - risque chimique
 - vigilance partagée
 - gestion de l'attention
 - risques psychosociaux, hygiène de vie

03/06/19: Plan de défense incendie

2 écarts relevés,

- Manque de détection incendie sur une partie des stockages de liquides inflammables: 7 bâtiments concernés: engagement de se mettre à hauteur sous 2 ans
- Extincteur du bât 353 sans étiquette de contrôle: écart levé en cours d'inspection

18 remarques:

- ❑ Détailler pour chaque scénario, la stratégie mise en place en période d'ouverture et période de fermeture du site
- ❑ Formation des intervenants du POI
- ❑ Mise en place d'astreintes caristes et POI
- ❑ Précision sur émulseur employé
- ❑ 351: contrôle de la performance des moyens en place (tests des débits réels)
- ❑ Suggestions sur des améliorations possibles

Demande également d'évaluer soigneusement la possibilité d'être autonome sur la gestion d'un incendie au 351.

Le plan de défense actualisé, avec engagement sur les travaux retenus, a été fourni fin décembre

16/09/19: Suivi des MMRI (Mesure de Maîtrise des Risques Instrumentés), suivi des anciennes inspections

1 écart relevé,

- Cohérence dans la détermination des MMRI sur une partie des scénarios dégagement de vapeurs d'acide: engagement d'établir la cohérence des MMRI suite à réalisation de la tierce expertise sur les scénarios acide nitrique

7 remarques, portant sur des demandes de précision sur des scénarios d'accident et des incidents, sur l'amélioration de la traçabilité de nos procédures

08/10/19: Système de gestion de la sécurité suite à l'incident du 09/09/19: prise en feu sur l'atelier de synthèse d'hexogène

2 écarts relevés,

- Précision et actualisation des instructions de fabrication / check-list de contrôle, et traçabilité associée: Mis en place
- Fiches d'habilitation des personnels au poste de travail: à compléter pour être démonstratif sur la formation suivie et prouver l'acquisition des connaissances. Instruction de gestion des habilitations modifiée

6 remarques, sur les masques de fuite, la réalisation d'exercices POI répartis sur le site, des vérifications sur l'instrumentation et les modes opératoires d'analyse

19/11/19: Gestion des effluents aqueux, réglementation REACH sur la gestion des produits chimiques

5 écarts relevés sur l'utilisation du 1,2 dichloréthane (DCE), objet d'une autorisation spécifique, cadrée par un dossier déposé auprès de l'ECHA:

- Dépassement de la consommation annuelle déclarée dans le dossier: 2,76 t en 2019, au lieu de 2,6 t: EURENCO réduira ses prochaines campagnes de production pour respecter ce point
- Atteinte des meilleures techniques disponibles pour la maîtrise des rejets et la détection: rejet conforme à l'arrêté préfectoral, mais les meilleures techniques disponibles ne sont pas mises en œuvre pour la réduction de ce rejet et sa quantification: le laboratoire revoit son mode opératoire pour baisser le seuil de quantification et les eaux procédés seront conditionnées pour destruction par brûlage
- Rétention non étanche sur le poste de conditionnement des déchets de l'atelier d'utilisation du DCE: la rétention sera reprise à l'été 2020, en attendant utilisation de rétentions mobiles.
- Présence de 2 fûts de chlorure de méthylène bombés: Ces produits, de température d'ébullition basse, seront évacués ou stockés à température régulé pour l'été 2020.

Exercice 25/01/19 avec le SDIS (au titre de 2018)

Thème: Feu de deux véhicules entre une zone d'utilisation de propane et un stockage d'acide chlorhydrique

Points forts :

- Identification rapide du risque gaz, et traitement
- Le travail en commun de l'équipe POI et des pompiers extérieurs, sur site et au PC exploitant.
- L'envoi rapide de la première fiche G/P
- La mise en place du tableau de situation et de la main courante

Points d'amélioration:

- Etablissement d'un périmètre de sécurité, et communication vers les services du site sur la conduite à tenir
- Lors de l'envoi des fiches G/P, faire un appel téléphonique pour confirmer la réception
- Gestion de la pression exercée par les équipes de secours externes



ACCIDENTS

- Accidentologie essentiellement liée aux déplacements sur site (entorse, chute de vélo), aux manutentions manuelles (charge lourde, chocs, coupures), au vent.

INCIDENTS 2019

- 11 mobilisations de l'équipe POI en 2019:
 - 7 interventions sur des blessures à personne
 - 1 intervention pour sécurisation d'une toiture lors d'un coup de vent
 - 2 interventions suite à une fuite d'acide, sécurisées par mise en place d'absorbant
 - 1 intervention suite à une prise en feu au niveau de l'atelier de synthèse d'hexogène:
 - Feu maîtrisé par le personnel de l'atelier
 - Deux personnes évacuées à l'hôpital pour contrôle (exposition à des vapeurs nitreuses): pas d'anomalie détectée
 - Cet incident a fait l'objet d'actions de:
 - *renforcement des sécurités de l'atelier,*
 - *révision des instructions de fabrication,*
 - *complément de formation.*

Une inspection de la DREAL en présence de la DIRECCTE a été réalisée le 08/10/19, avant redémarrage.

INVESTISSEMENTS PREVUS 2020

➤ **Site:**

- Etudes de mise en conformité incendie (Détection et Moyens extinctions)
- Dévoiement utilités pour démantèlement chaufferie
- Mise en place compteurs, débitmètres sur réseaux utilités (suivi consommation vapeur, eaux...)

➤ **Secteur Additifs:**

- Remplacement d'une citerne de stockage d'acide
- Remplacement stockage acide sulfurique
- Etude pour remplacement de la colonne de traitement des vapeurs nitreuses

➤ **Secteur Explosifs :**

- Investissement d'amélioration de la productivité
- Remplacement de matériels

PROJET MAJEUR: Installation de synthèse et finition d'hexogène

Le terrassement lié à ce chantier a démarré fin 2019

Le génie civil de l'atelier est prévu en 2020, pour une mise en service à horizon 2022

L'investissement a pour objet de:

- réduire l'impact environnemental des installations concernées, en les plaçant au niveau des meilleures techniques actuellement disponibles (effluents liquides et gazeux, consommation d'eau).
- d'éliminer le risque lié à la surpression sur le bâti des sociétés Smurfit Kappa et SEPR (avec la mise en œuvre complémentaire de mesures organisationnelles).
- d'améliorer la qualité des produits fabriqués
- d'améliorer la performance économique de nos activités

CSS CAPL EURENCO Sorgues

DREAL PACA

**Unité Départementale de
Vaucluse**

07 février 2020



Ordre du jour

- CAPL

- Inspection du 22 mars 2019

- EURENCO

- Inspections des 3 juin, 16 septembre, 8 octobre et 19 novembre 2019
 - Arrêté de mise en demeure du 29 avril 2019



CAPL

Visite d'inspection du 22/03/2019

- **Objet de la visite**

- Suites de l'inspection du 3/04/2018
- Suivi des eaux
- Installation de transit de déchets dangereux
- Stockages d'engrais contenant du nitrate d'ammonium

- **3 fiches d'écart**

- Stockages extérieurs non autorisés et non pris en compte dans l'étude des dangers : **porter à connaissance fait en octobre 2019**
- Engrais classés sous la rubrique 4702-4 stockés sans respecter l'arrêté ministériel applicable : **stockages modifiés en attendant le porter à connaissance fait en octobre 2019**
- Bois sous le auvent au sud du magasin 3 du bâtiment PG non autorisé : **porter à connaissance fait en octobre 2019**

EURENCO

Visite d'inspection du 03/06/19

- Objets de la visite :
 - Plan de défense incendie pour les liquides inflammables
- 1 fiche d'écart
 - Tous les bâtiments de stockage de liquides inflammables ne sont pas équipés de détecteurs incendie : ils seront tous équipés sous 2 ans
- Remarques :
 - Toutes les remarques portaient sur des éléments à détailler dans le plan de défense incendie que nous avons demandé pour le 01/10/19 au plus tard : ce plan nous a été adressé le 19/12/19

EURENCO

Visite d'inspection du 16/09/19

- **Objet de la visite :**

- Mesures de maîtrise des risques,
- Suite des inspections des 24/09/18 et 23/06/17,
- Incidents récents.

- **1 fiche d'écart**

- Liste des mesures de maîtrise des risques instrumentées (MMRi) pas cohérente : elle sera mise à jour suite à la tierce expertise sur l'étude des dangers, pour mars 2020

- **Remarques :**

- La procédure de contrôle d'une pompe MMRi ne prévoit pas la vérification du bon fonctionnement de la sonde : **procédure modifiée**
- Tous les shunts ne font pas l'objet de mesures compensatoires comme cela devrait être le cas : **ce point sera vu plus en détail lors d'une prochaine inspection**
- Il faut démontrer que l'atteinte des conditions de décomposition auto-entretenu du NEH est physiquement impossible sur le site : **ce sera fait pour mars 2020**
- Incident du 2/08/19 : explosif trouvé dans un dissolvant à l'arrêt : **cet incident devait faire l'objet d'un rapport d'analyse, et les installations qui pourraient être dans une situation analogue recensées pour fin 2019**
- Lorsque la zone du brûloir doit être mise en sécurité pour risque inondation, les bennes contenant des déchets doivent être évacuées : **remarque prise en compte**

EURENCO

Visite d'inspection du 08/10/19

Objets de la visite :

Contexte : prise en feu dans un atelier de nitruration et 2 opérateurs conduits à l'hôpital le 09/09/19 (pas d'intoxication, mais un opérateur choqué)

Présentation synthétique de l'analyse des causes de l'accident et des suites données

Prise en compte du retour d'expérience de l'accident et évolution du Système de Gestion de la Sécurité

Inspection conjointe avec l'inspection du travail

2 fiches d'écart

L'instruction de fabrication n'est pas assez détaillée, et l'ensemble des points de vérification ne sont pas systématiquement complétés sans qu'il soit précisé qu'ils sont optionnels.

La fiche de formation au poste de travail, d'habilitation du personnel du secteur concerné doit permettre de s'assurer du suivi du parcours de formation, et de valider les compétences pour délivrer l'habilitation.

Les réponses apportées sont satisfaisantes.

EURENCO

Visite d'inspection du 19/11/19

Objet de la visite :

Autorisation REACH pour le 1,2DCE,

Traitement des rejets liquides sur le projet UFH, au secteur 320 et au rejet général du site

5 fiches d'écart

Plus de 1,2DCE utilisé que ce qui est indiqué dans le rapport sur la sécurité chimique : Eurenco s'engage à limiter sa production pour ne pas dépasser l'autorisation

Aucune mesure prise pour réduire les rejets aqueux en 1,2DCE au niveau le plus bas possible comme demandé par l'autorisation : cette phase aqueuse sera éliminée en tant que déchet

La méthode utilisée pour analyser le 1,2DCE ne permet pas d'avoir les limites de détection/quantification aussi basses que possibles : la méthode devait être modifiée pour atteindre ces limites de quantification pour fin décembre 2019

La rétention à l'extérieur du bâtiment 665 n'est pas étanche : la rétention sera renouvelée été 2020. Dans l'attente des rétentions mobiles seront utilisées.

Un solvant stocké au bâtiment 510 à température ambiante doit être stocké dans un endroit frais : Eurenco s'assurera d'avoir un stock minimum de ces produits et les stockera dans un local refroidi si nécessaire d'ici juin 2020

Remarques :

Les produits inutilisés et caractérisés en déchets ne doivent pas être stockés plus de 3 ans

Le poste de vidange du 1,2DCE en GRV doit être optimisé pour limiter l'exposition des opérateurs et le risque d'épandage : des solutions nous seront transmises d'ici mars 2020

EURENCO

Arrêté de mise en demeure

- **Arrêté préfectoral de mise en demeure du 29/04/2019**
 - Suite à l'inspection du 5/11/2018, demande de respecter le flux annuel maximal en hexogène dans les rejets aqueux prescrit par l'arrêté du 22/10/18
 - Ce flux a été respecté en 2019
 - Demande de transmettre un rapport d'essais et une étude technico-économique concernant le traitement des effluents aqueux du secteur 320, réalisés conformément au planning proposé lors de l'inspection du 5/11/18, et ce avant le 31/12/2019
 - Les essais qui ont été réalisés nous ont été présentés lors de l'inspection du 19/11/19, et un rapport nous a été transmis le 12/12/19. Il est en cours d'instruction.

FIN





Présentation de la mise en œuvre du post-PPRt CAPL

Sorgues le 07 février 2020

A vertical bar on the left side of the slide features a grid of small, multi-colored dots. The bottom right corner is decorated with overlapping green and blue curved shapes.

Direction
Départementale
des Territoires de
Vaucluse

Rappel historique et contexte

- Installation à Sorgues en 1956
- Produits phytosanitaires/engrais
- Prescription PPRt le 15 juin 2009
- EDD 2008-2012
- Réduction risque à la source par l'exploitant :
réduction volume produits + îlotage
- **Approbation PPRt 07 juin 2012 - AP**

PERIMETRE D'EXPOSITION AEA TOXIQUE PPRt CAPL



Principes du PPRT

- Faire cohabiter activités industrielles / zones riveraines
- Protéger les personnes et les biens
- Réglementer l'usage du sol et prescrire travaux de renforcement des logements existants
- Pour CAPL :
 - Aléa toxique
 - travaux de renforcement des logements pour éviter la pénétration d'air contaminé
 - Env. 80 logements dans le périmètre = 300 personnes impactées

Les travaux de renforcement des logements pour réduire la vulnérabilité des riverains

- Limiter les pénétrations d'air = améliorer l'étanchéité
- Identifier une pièce de confinement
- Objectifs de performance à atteindre :
 - TAC = rapport entre concentration du produit toxique air extérieur / intérieur 0,31 ou 0,26
 - = délai 2 heures (dissipation ou secours)
- Gérer les entrées et sorties d'air



prises murales, entrées d'air et étanchéité des menuiseries extérieures, menuiseries intérieures, cheminée, hottes aspirantes, VMC

Les dispositifs pour aider les particuliers à réaliser les travaux

- Depuis 2013 : financement à 90 % des travaux plafonnés à 20 000 €
 - **25 % collectivités – CET**
 - **25 % exploitant**
 - **40 % État via crédit d'impôt**
- Depuis 2015 : principe de convention de financement entre financeurs = guichet unique
- Depuis 2015 : Programme d'Accompagnement des Risques Industriels = gratuit, opérateur spécialisé et interlocuteur privilégié des riverains

Le Programme d'Accompagnement des Risques Industriels

- Opérateur spécialisé, agréé, déjà expérimenté, piloté par la DREAL, financé par le ministère (1 500 €/ logement) chargé d'accompagner les particuliers
 - information
 - diagnostic
 - analyse devis
 - choix artisans
 - contrôle travaux
 - Aide montage dossiers



REPARTITION DES LOGEMENTS PPRt CAPL

Sur 80 logements

- 30 logements propriétaires en nom propre avec financement à 90 % et PARI
- 2 logements SCI avec 40 % crédit d'impôt sur diagnostic et travaux 20 000 € max si IR
- Autres logements bailleur social. Obligation de travaux, exonération TFPB sur coût travaux
- 2 bâtiments d'activités = pas d'obligation
- 5 logements en zone de recommandation = pas d'aides

LES ACTIONS MENEES SUR LE TERRAIN

- **2011** : proposition diagnostic de vulnérabilité gratuit pour riverains = 0
- **2017** : information sur possibilité OPAH/travaux de renforcement
- **2019** : mobilisation sur le post-PPRt, réunions financeurs, identification des propriétaires
- **2019-17 décembre** : réunion publique à Sorgues pour les riverains propriétaires en nom propre
- **2020 janvier** : courriers d'information par type de riverain : rappel exposition au risque, obligation /recommandation travaux et aides disponibles

POST-PPRt CAPL

- « Petit PPRt » = faible nombre de logements impactés
- Travaux simples et peu coûteux = 1500 € par logement en moyenne
- Délais très contraints = 31 décembre 2020 sous réserve d'une évolution de la réglementation
- Convention validée techniquement, encore à signer
- Attente des premiers contacts avec le prestataire de services



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Direction de la publication : Annick Baille

Conception de la maquette et mise en page, Crédits photo : MSIC Communication

